



69^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine

**Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes Teams
Championnat de France des Rallyes Féminin
Coupe de France des Rallyes (Coefficient 4)
Trophée Clio R3T France - Alpes Trophy**

31 août, 1^{er} et 2 septembre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète le règlement du Championnat de France des Rallyes

ORGANISATION



15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - Fax 04.50.52.96-08 - E-mail : philippevaness@orange.fr
Portable : 06.10.87.79.35
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

PROGRAMME et HORAIRES

Vendredi 14 juillet 2017		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 14 août 2017	Minuit	Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits à une coupe de marque, au CFR et/ou au Trophée MICHELIN.	
Lundi 21 août 2017		Clôture des engagements	
Vendredi 25 août 2017		15h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Hôtel Le Sporting - Morzine et www.rallye-mont-blanc-morzine.com
		17h30 - 22h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires, exclusivement pour la session 1 des reconnaissances*. Hôtel Le Sporting - Morzine
Samedi 26 août et Dimanche 27 août 2017		Reconnaissances session 1 (voir tableau)	
Samedi 26 août Dimanche 27 août		06h00 – 13h00 08h30 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 1
Lundi 28 août 2017		17h00	Briefing équipes implantation Hôtel les Fleurs
		17h30 - 22h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2 Hôtel le Sporting - Morzine
Mardi 29 août 2017		Reconnaissances sessions 2 et 2 bis (voir tableau).	
		06h00 – 13h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2 Hôtel le Sporting – Morzine
		09h00 – 14h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2bis Hôtel le Sporting - Morzine
Mercredi 30 août 2017		Reconnaissances sessions 2 et 2 bis (voir tableau).	
		08h00 - 16h00	
		08h30 – 11h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Sessions 2 et 2bis Hôtel le Sporting – Morzine
		14h00	Ouverture du Parc d'assistance Teams . Palais des Sports - Morzine
Jeudi 31 août 2017		Reconnaissances session 2 bis (voir tableau)	
		Sur rendez-vous	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2bis
		09h00 - 12h00 13h00 - 17h30	Séance d'essai Route de Rond , Taninges. Tarif : 120 € Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
		17h00	Première réunion du collège des commissaires sportifs PC/ Palais des sports de Morzine
		13h00 à 22h00	Vérifications administratives complémentaires* Présentation obligatoire des licences et permis de conduire. Chalet ASAC Mont-Blanc (face à l'hôtel le Cottage) Avenue de Joux Plane - Morzine
		13h30 à 22h30	Vérifications techniques CFR et autres Taille de Mas du PLENEY Morzine (rue face à l'office du tourisme et à droite de l'hôtel les « Airelles »).
		RENAULT Clio R3T France – ALPS Trophy	Rue de la Combe à Zore - Morzine

* La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent avec les documents originaux.

17h00 – 22h30	Cérémonie de départ	Podium Office du Tourisme
	Mise en parc pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine.
18h00	Conférence de presse à la piscine de Morzine	Piscine de Morzine
18h30	Tirage Trophée MICHELIN	Piscine de Morzine
23h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Office de tourisme de Morzine

Vendredi 1^{er} septembre 2017	07h25	Départ de la 1^{ère} étape de Morzine (1^{ère} voiture) : 15 minutes après le dernier VHC (départ 1 ^{ère} VHC : 7h25).	
	18h45	Arrivée de la 1^{ère} étape à Morzine (1^{ère} voiture) : 15 minutes après le dernier VHC (arrivée 1 ^{ère} VHC 18h45).	
	A l'issue de la dernière ES courue de l'étape 1	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape.	Office de tourisme de Morzine.

Samedi 2 septembre 2017	07h30	Départ de la 2^{ème} étape de Morzine (1^{ère} voiture). 15 minutes après le dernier VHC (départ 1 ^{ère} VHC 7h30)	
		Le rallye moderne partira derrière la dernière voiture du 38^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine VHC à la discrétion du Directeur de Course.	
	18h38	Arrivée de la 2^{ème} étape à Morzine à discrétion du protocole FFSA (1^{ère} voiture moderne).	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine.
		Remise des prix	Podium
		Vérifications finales : CFR et autres :	Ateliers Municipaux, route de la Plagne – Morzine
		RENAULT	Garage RENAULT MAGNIN Chemin rural dit de la Perry 74430 Saint-Jean d'Aulps

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Jusqu'au mardi 29 août 2017 :
ASAC Mont-Blanc, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy

du mercredi 30 août au samedi 2 septembre 2017 :
Office de Tourisme de Morzine.
Place de l'office
74110 Morzine

INFORMATIONS UTILES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE :

ASAC Mont-Blanc – Philippe VANESS : 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - Fax 04.50.52.96-08 - E-mail : philippevaness@orange.fr
Portable : 06.10.87.79.35
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

SECRETARIAT GENERAL DU RALLYE :

PC / Palais des Sports de Morzine

Responsable : Claude DELHOM : 06.41.27.31.28
Adjoint : Isabelle GARREAU : 06.78.28.04.76

Heures d'ouverture : jeudi 31 août : 13h30 - 22h30
Vendredi 1^{er} et samedi 2 septembre : 7h – 20h

ACCUEIL DES OFFICIELS - SPONSORS - INVITES :

Jeudi 31 août à partir de **13h30** au PC / Palais des Sports de Morzine

Responsable : Martine VANHAESEBROUCK : 06.62.77.21.18

RETRAIT DU ROAD-BOOK ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES :

HOTEL LE SPORTING, avenue de Joux-Plane, 74100 Morzine - Tél. 04.50.79.15.03

Responsable : Claude PASSAQUIN : 06.08.74.28.16

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Chalet « ASAC Mont-Blanc » Avenue de Joux-Plane (face à l'hôtel LE COTTAGE) - Morzine

Responsable : Marie-Line LOOTVOET : 06.81.91.46.04

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Taille du Mas de Pleney : Modernes CFR
Route de la Combe à Zorre : RENAULT Trophy France et Suisse

PARC A REMORQUES

Route des Prodains - Parking des Avenièrès - 74110 Morzine

SALLE DE PRESSE :

Office de Tourisme de Morzine (place de l'office) tel : 04.50.74.72.72
Accueil : **jeudi 31 août de 14h à 20h.**

Responsables : Céline EVRARD : 06.19.82.10.14 – Frédérique JACQUEMOUD : 06.76.76.63.01

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise, avec le concours de la municipalité et de l'office de tourisme de Morzine, les **31 août, 1^{er} et 2 septembre 2017** le :

69^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° **637 en date du 28/06/2017**
- 017Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° **23 en date du 26/06/2017**

Comité d'Organisation

Président du comité d'organisation : Philippe VANHAESEBROUCK « VANESS » (75044/0510).

Adjoint : Claude DELHOM

Les Membres du Comité d'Organisation.

Organisateur administratif : ASAC Mont-Blanc

Organisateur technique : Jean-Paul BERERD (14166/0510).

1.1. Officiels

Observateur FFSA	Gérard PLISSON	12983/0410
Chauffeur	Daniel FASANO	38892/0510
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Marc ROGER	3257/0114
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Alain ROSSI	7529/0725
	Hervé BESSON	15182/0509
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE	6560/1504
Directeurs de Course Adjointes	Pascal BATTE (Directeur de course VHC et Rallye 2)	28230/0805
	Sylvie ZYCH	3416/0805
	Mathis AUBIER	192805/0510
	Serge FREVILLE	27121/0414
	Robert GALLI (Directeur de course VHRS et ENRS)	9206/0745
Président de la commission du championnat de France des Rallyes	Bernard DEMEUZOIS	1985/0410
Coordinateur Promotion Marketing du Chp de France	Philippe SOULET	42240/1499
Directeur de Course, responsable vérifications administratives	Marie-Line LOOTVOET	5938/0112
Directeurs de Course Adjointes Responsables véhicule Tricolore	Jean-Paul MAILLARD	58/0112
	Mickaël LACHERÉ	58238/0112
Directeur de Course Adjoint Responsable véhicule Autorité	Jean-Paul BERERD	14166/0510
	Nahide ENNAM	53564/0515
Directeur de Course Adjoint Responsable Infrastructures	Jean-Paul BERERD	14166/0510
	Claude DELHOM	152789/0510
Directeur de Course Adjoint Responsable Parcs Assistance	Thierry HERITIER	1713/0515
Commissaires Techniques	Christian BONIN (Délégué Technique FFSA)	1188/3118
	Yannick BOSSEAU (Délégué Technique FFSA Adjoint)	223616/0505
	Laurent QUERRY	212893/0412
	Maxime EVRARD	175310/0510
RENAULT ALPS TROPHY	VIATTE Patrice	ASS239
RENAULT SPORT	Laurent BLANCHOU	52852/1411
	Sylvain ALANORE	178673/1411

Chargés des relations avec les concurrents :



Françoise FREVILLE
111134/0414
Tél : 06.20.32.32.52



Patrick SAILLET
5038/0518
Tél : 06.71.57.58.10



Bastien ANSELMO
192806/0510
Tél : 06.14.74.14.49



Jean-Paul MAILLET
227350/0510
Tél : 06.44.28.79.66



Emilie TRAMONT
179234/0514
Tél : 06.10.01.39.66

Directeurs de Course délégués aux Épreuves Spéciales

Christian COULET
André GUIBLAIN
Alain RAULT

3650/0712
7081/0418
16042/0701

Directeur de course inter
Directeur de course séance d'essai et inter

Daniel VERNET
Jean-Claude HECTOR

147321/0508
1805/0321

Commissaire Sportif délégué à la Publicité

Nahide ENNAM

53564/0515

Responsable du Parc d'Assistance du Parc
Championnat Team
Responsable du matériel
Accueil Commissaires

Mathis AUBIER
Mathieu BERST
Jacky GAILLARD
Claude DELHOM
Patrick AUBIER

192805/0510
145079/0510
Tél : 06.84.32.17.87
Tél : 06.41.27.31.28
Tél : 06.50.09.67.38

Responsable mise en place ES

Patrick AUBIER

Tél : 06.50.09.67.38

Médecin Chef

Dr Patrick CHERREAU

23731/0510

Responsable presse FFSA
Responsables des relations avec la Presse

Flora FORNASARI
Céline EVRARD
Frédérique JACQUEMOUD
Philippe SOING
Yves CROUZET
Jean-Yves BASSET
Martine VANHAESEBROUCK

Tél : 06.19.82.10.14
Tél : 06.76.76.63.01
FFSA
Asac Mont-Blanc
Asac Mont-Blanc
Tél : 06.62.77.21.18

Speakers

Responsable du protocole et de l'accueil des officiels

Bastien ANSELMO
Isabelle GARREAU
Céline EVRARD

192806/0510
22048/0510
Tél : 06.19.82.10.14

Responsables de l'affichage

Interprète (Anglais)

Transmission radio

LVMC

Géolocalisation

Société VDS Racing

Informatique - Classements

Patrick SOFT

Responsables des carnets de bord

Bastien ANSELMO
Jean-Paul MAILLET

192806/0510
227350/0510

Juges de Fait

Serge PAILLE
Josette PAILLE
Fernand VERRIERE
Marie-Noëlle FAURE

3335/0701
232269/0701
6123/0520
20376/0520

et tous les officiels du rallye, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

1.2. Eligibilité

Le 69^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA :

- Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Le Championnat de France des Rallyes « Team »
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin
- Le Classement Promotion - Trophée MICHELIN
- La Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 4
- Le Challenge Handirallye
- Le Championnat des pilotes et trophées des coéquipiers : rallyes nationaux 2017 de la Ligue du sport automobile Rhône Alpes.
- Le Challenge ASAC Mont-Blanc – **ESPACE AUTOMOBILE**

Les coupes de marques :

- Trophée Clio R3T France (coupe de marque)
- Clio R3T Alps-Trophy (coupe de marque)

1.3. Vérifications

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter **du vendredi 25 août à 15h.**

Les vérifications administratives : Chalet « Asac Mont-Blanc » avenue de Joux-plane (**face à l'hôtel le COTTAGE**).

1.3.1. **Des vérifications administratives préliminaires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire à l'hôtel « **Le Sporting** » avenue de Joux-plane à Morzine. Tel : 04.50.79.15.03.

Responsable : Claude PASSAQUIN : 06.08.74.28.16

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.
- 2 photos d'identité pilote et copilote

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office du Tourisme).

Le Parc à Remorques est situé **route des Prodains, Parking des Avenières à Morzine.**

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3. Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiées sur le site internet le vendredi 25 août 2017.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) **avant de passer aux vérifications.**

Les vérifications techniques auront lieu **Taille du Mas du PLENEY à Morzine : CFR et autres.**

Coupe de marque RENAULT, France et Suisse : route de la Combe à Zorre à Morzine.

Vérifications finales :

Championnat de France et autres : Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.

RENAULT : Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € ttc.**

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **69^{ème} Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **160** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée. Le total des engagés ne pourra excéder 240 avec le rallye VHC, le rallye VHRS et le rallye ENRS.

3.1.2.

Tout concurrent désirant participer au **69^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy Tél. 04.50.52.96.00 Fax: 04.50.52.96.08 GSM : 06.10.87.79.35, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le **lundi 21 août 2017 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée du montant des droits.

Pour **les coupes de marques, ainsi que pour les concurrents inscrits au CFR et au Trophée MICHELIN**, la date limite de priorité d'engagement est fixée au **lundi 14 août 2017**.

Une fois la demande d'engagement dûment remplie en ligne et imprimée, celle-ci devra parvenir exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC avec obligatoirement le montant des droits d'engagement.

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail, ni par fax.

3.1.3.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

3.1.5

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1050 €** avec la publicité facultative des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation)
- Droits minorés : **950 €** avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc et étrangers** (sauf ceux engagés en CFR, Trophée Michelin et Coupes de marques), incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation.
- Coupes de marques : **950 €** avec la publicité facultative des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation)
- 2050 €** sans la publicité référée en a, b, c.

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marquent pas de points.

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

Elle doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de la licence co-pilote**
- b) la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage.
- c) l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- d) le formulaire "**fiche de reconnaissances**"
- e) le formulaire "**parc assistance**"
- f) le formulaire «**ouvreur**» pour les concurrents autorisés.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, ni par fax, exclusivement par courrier.

3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues avant le jeudi 24 août 2017.
- 50 % pour les demandes reçues du jeudi 24 août 2017 jusqu'au début des vérifications, **jeudi 31 août 2017 à 13h30**. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 31 août 2017, 13h30.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.2.9

Le système Hans est obligatoire pendant les épreuves spéciales. Néanmoins, le port du Hans et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance d'environ **500 m** avant le CH et après le point STOP est accordée). Des panneaux indiqueront les limites en amont des CH et en aval des points STOP.

3.3 Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2' : pour le 1^{er} avec celui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement FFSA

Groupe A et FA y compris WRC, S 2000 Atmo et S2000 1.6T (RRC), super 1600

Groupe R : R5, R4, R3, R2, R1

Groupe GT de série – Groupe GT+

Groupe N – N2 Serie- FN

Groupe F2000

Kit cars (admissibles sans marquer de points)

Les voitures des coupes de marques admises par la FFSA dans le Championnat de France.

4.2 Pneumatiques

Conforme avec l'article 4.2 du Règlement Standard des rallyes et les articles 4.1.3 – 4.1.3.1 – 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

Rappel : A tout moment du rallye, le nombre de roues de secours à bord des voitures sera de **une minimum** et de **deux maximum** et elle(s) devra(ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voitures du groupe GT de série).

4.3 Assistance

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

4.3.2.1 Parcs d'assistance :

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.

(voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com et au Sporting hôtel à Morzine à compter du 24 août 2017).

Aucun réceptif ni opération de relations publiques ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable établi avec l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un **seul panneau d'assistance par voiture engagée**. Seules les voitures portant ce panneau d'assistance (**obligatoirement collé sur le pare-brise**) sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs assistance, il sera délivré **une plaque et un adhésif « assistance numérotée »** moyennant **180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de **60 m²** pour une voiture + **40 m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaitent se regrouper**. Tout besoin de surface supplémentaire à celle prévue réglementairement sera vendue **8 € HT le m², à condition d'en faire la demande et le règlement, avant la clôture des engagements et que ce soit réalisable.**

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le **jeudi 31 août 2017 à 9h**.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

4.3.2.4

Dans les parcs d'assistance, il est **OBLIGATOIRE** :

- de tenir, à proximité immédiate et accessible de l'emplacement de chaque voiture de course, **un extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de **5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis **moins de 2 ans**.
- de disposer, sous chaque voiture de course, **une bâche étanche** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, **ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance**.

4.4 Géolocalisation

Conforme au règlement championnat de France FFSA.

4.6 Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 06 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course et sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation de l'article R.322.1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification, fourni par l'organisateur, doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes du Championnat de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

4.8 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste n° 16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

Publicité obligatoire :

Publicité optionnelle :

La publicité sera précisée par additif.

5.5. Promotion – Opérations commerciales et VIP

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, **des images du 69^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, sont **formellement interdites sans autorisations exclusivement écrites de l'organisateur.**

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

Tout site internet diffusant des photos et images, à des fins commerciales, du 69^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine devra s'acquitter d'une somme minimale fixée à 200 € TTC.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf avec l'accord préalable par écrit du Comité d'organisation.

5.6. Hélicoptères

Conformément au règlement de sécurité et aux dispositions des autorités civiles aériennes, le survol des spéciales en hélicoptère se fera exclusivement avec la société BLUGEON HELICOPTERES : info@blugeonhelicopteres.com, le Rocher – BP 130 – 74110 MORZINE - tél. : +33.450.759.915.

Toute opération réceptive, de dépose, d'utilisation de terrain public ou privé, fera l'objet, au préalable, d'une demande écrite à l'ASAC Mont-Blanc.

Des DZ sont aménagées le long du parcours (se rapprocher de Jean-Paul BERERD – Tél : 06.07.71.57.48).

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le **69^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE** représente un parcours total de **429.23 km** comportant **12** épreuves spéciales, totalisant **206.39 km**. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	91.07 km	6	135.53 km	225.57 km	40.37 %
2 ^{ème} étape - samedi	115.32 km	6	88.57 km	203,66 km	56.62 %
Total Rallye	206.39 km	12	224.10 km	429.23 km	48.08 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2017.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1	Samedi 26 août	Dimanche 27 août
ES 1-12	7h-11h	
ES 2-5	8h-16h	
ES 3	8h-16h	
ES 4	8h-16h	
ES 6-9-11		8h-16h
ES 7		11h-18h30
ES 8-10		8h-16h

SESSION 2	Mardi 29 août	Mercredi 30 août
ES 1-12	7h-11h	
ES 2-5	8h-16h	
ES 3	8h-16h	
ES 4	8h-16h	
ES 6-9-11		8h-16h
ES 7		8h-16h
ES 8-10		8h-16h

SESSION 2bis	Mardi 29 août après-midi	Mercredi 30 août	Jeudi 31 août matin
ES 1-12			7h-11h
ES 2-5	12h-16h		8h-12h
ES 3	12h-16h		8h-12h
ES 4	12h-16h		8h-12h
ES 6-9-11		8h-16h	
ES 7		8h-16h	
ES 8-10		8h-16h	

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (**voir tableau sessions 1, 2 et 2bis**), et en nombre de passages dans chacune des ES (**2 passages maximum**). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des trois sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur et l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de **caution de 200 €** à remettre à la prise du road-book à VDS.

Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise, sur chaque vitre latérale arrière, ainsi qu'au milieu de la vitre arrière.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- arceaux interdits
- 2 phares additionnels au maximum.
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel. Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes.

Le montant des amendes des reconnaissances sera conservé par l'organisateur, ou par la FFSA si c'est elle qui a diligenté les contrôles.

IMPORTANT : Le jour du rallye, les cordes seront matérialisées par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas.

6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement Standard FFSA.

6.4. Circulation

Conforme au règlement Standard FFSA.

6.4.6. Rétroviseurs extérieurs

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entrainera la convocation au Collège des commissaires sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99).

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 1^{er} septembre 2017 de Morzine.

1^{ère} voiture : 15 minutes après le dernier VHC.

7.1.9. Ouvreurs

La possibilité d'avoir un seul ouvrier est réservée aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvrier devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement.

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le n° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20x10) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les deux vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50x70cm – identiques aux panneaux de portières), apposés de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de **160€** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les plaques « OUVREURS » seront distribuées par le Directeur de course au PC, après le passage aux vérifications. L'équipage du véhicule « ouvrier » sera de 2 personnes **obligatoirement licenciées à la FFSA** et en possession d'une pièce d'identité, du permis de conduire de manière permanente.

Un seul véhicule « ouvriers » par voiture de course est accepté.

Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une ES, justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvrier, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage de la voiture « balai ».

Les véhicules « ouvriers » doivent être couverts par leur propre assurance.

Le passage sur les **ES se fera à la discrétion du Directeur de course**, selon le déroulement du rallye. Les ouvriers doivent se présenter au plus tard **1h40 avant le départ de la 1^{ère} voiture dans l'ES**. Les véhicules « ouvriers » doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur l'ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le Directeur de course.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs sont :

- Directeurs Délégués aux Épreuves Spéciales : chasuble rouge marquée "Directeur de course ES"
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge marquée "Chargé des relations avec les concurrents"
- Chefs de Postes : chasuble orange marquée "Chef de Poste"

- Commissaires : chasuble orange marqué « Commissaire »

7.3. Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* **NB** : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra, à tout moment, retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement Standard FFSA.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation, faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant hors d'une décision du Directeur de Course, sera à la charge du concurrent.

7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'**obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « n° d'urgence » remise au moment des vérifications.

7.5.20 Séance d'Essai

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le **jeudi 31 août 2017**. L'organisation de cette séance entraîne l'interdiction formelle de **tout essai** quel qu'il soit sur le parcours et l'environnement de l'épreuve, à compter du 14 juillet 2017 et jusqu'au 02 septembre 2017, ceci dans **tout le département de la Haute-Savoie**. Une participation financière de **120 €** sera demandée à tous les concurrents.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements de chaque championnat, coupe et Trophée.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Hors classement Promotion (MICHELIN) et coupe de marques :

CLASSE / NB PARTANTS	11 et plus	6 à 10	4 à 5	Jusqu'à 3
1 ^{er}	100 % engagement	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement			
3 ^{ème}	25 % engagement			

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur.

Les concurrents du classement Promotion Trophée MICHELIN, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

De nombreuses coupes et/ou trophées seront distribués sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium se fera après la mise en parc de « repositionnement » (parking Montriond) selon les directives adressées aux concurrents.

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les **3** premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Office du Tourisme) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.

Les hôtels sont dans la course !

<u>Hôtels</u>	<u>Catégorie</u>	<u>adresses</u>	<u>-</u>	<u>téléphones</u>	<u>fax</u>
ALTE NEVE	***	La Muraille	74110 MORZINE	04 50 79 01 96	04 50 79 20 91
BEAUREGARD	**	810 rte des Bois Venants	74110 MORZINE	04 50 79 11 05	04 50 79 07 41
LA BERGERIE	***	Route du Téléphérique	74110 MORZINE	04 50 79 13 69	04 50 75 95 71
BONNE VALLETTE	**		74110 MORZINE	04 50 79 04 31	04 50 74 71 36
CHALET PHILIBERT	****	Le Puthey du Milieu le Pleney	74110 MORZINE	04 50 79 25 18	04 50 78 25 81
CHAMPS FLEURIS	****	rte du Téléphérique	74110 MORZINE	04 50 79 14 44	04 50 79 27 75
GRAND TETRAS	**	25 sent la salle	74110 MORZINE	04 50 74 74 89	04 50 74 74 82
LE CRET	***	905 Route de la Plagne	74110 MORZINE	04 50 79 09 21	04 50 75 93 62
L'HERMINE BLANCHE	***	chemin Mas Metout	74110 MORZINE	04 50 75 76 55	04 50 74 72 47
L'IGLOO	***	270 rte combe à Zorre	74110 MORZINE	04 50 79 15 05	04 50 79 01 65
LA CHAUMIERE	***	Taille Mas Pied des Nants	74110 MORZINE	04 50 75 76 95	04 50 75 94 44
LA CLEF DES CHAMPS	***	40 Tdm du château	74110 MORZINE	04 50 79 10 13	04 50 79 08 18
LES FLEURS	**	che Pied de la Plagne	74110 MORZINE	04 50 79 11 30	04 50 75 95 60
LES PRODAINS	**	2968 route des Ardoisiers	74110 MORZINE	04 50 79 25 26 04 50 74 25 32	04 50 75 76 17
Mme TABERLET	chalets	684 chemin vieille Plagne	74110 MORZINE	06 28 65 26 04	
NEIGE & ROC	**	Les Prodains	74110 MORZINE	04 50 79 03 21	04 50 79 24 30
L'OURS BLANC	**	Route bois venants	74110 MORZINE	04 50 79 04 21	04 50 75 97 82
LE SOLY VARNAY	**	234 route Manche	74110 MORZINE	04 50 79 09 45	04 50 74 71 82
LE SPORTING	***	34 route Les Nants	74110 MORZINE	04 50 79 15 03	04 50 78 11 25
LE DAHU	****	293 chemin du Mas Metout	74110 MORZINE	04 50 75 92 92	
LA GRAND MAISON		Route de la Plagne	74110 MORZINE	04 50 79 06 97	
LE TREMPLIN	***	Taille de Mas du Pleney	74110 MORZINE	04 50 79 12 31	
LES AIRELLES	****	Place de l'Office du Tourisme	74110 MORZINE	04 50 74 71 21	
HOTEL GAI SOLEIL	***	26 route de Taninges	74340 SAMOENS	04 50 34 40 74	
HOTEL NEIGE & ROC	***	Le Quart	74340 SAMOENS	04 50 34 40 72	04 50 34 14 48
HOTEL BOULE DE NEIGE	Logis	Les Bollus - Vercland	74340 SAMOENS	04 50 34 44 58	04 50 34 96 66
HOTEL LES BECCHI	***	239 Route Grand Massif	74340 SAMOENS	04 50 34 46 52	04 50 34 15 50
HOTEL LES GLACIERS	***	143 Grande Rue	74340 SAMOENS	04 50 34 40 06	04 50 34 16 75